

Cabinet du Maire

Tél : 0169467223

Fax : 0169467239

Référence : 450420

Votre contact :

Vincent Clédière

Directeur de Cabinet

Objet : crise sanitaire

demande annulation loyer

Monsieur Julien DENORMANDIE

Ministre Chargé de la ville et du logement

Ministère de la Cohésion et des Territoires

72 rue de Varennes

75 007 Paris

Le 30 avril 2020

Monsieur le Ministre,

La crise sanitaire liée au virus covid-19 a profondément aggravé les inégalités sociales dans notre pays. Ce sont aujourd'hui les familles des classes populaires et des classes moyennes qui sont les plus durement impactés par les conséquences économiques et effets délétères du confinement.

Sur les plus de 10 millions de salariés actuellement en chômage partiel, un certain nombre d'entre eux ont perdu une part de revenu non négligeable. **Ces mères et pères de famille locataires de leur logement éprouvent de sérieuses difficultés à concilier paiement de leur loyer, remboursement de leurs dettes et achats de biens de première nécessité.** Pour tenter de remédier à cette équation délicate, certaines familles ont été obligées de supprimer le repas du midi mettant ainsi en danger la santé et le développement de leurs enfants.

Que dire également des familles monoparentales dont la mère, le père, occupaient initialement des emplois précaires et mal-rémunérés (auto-entrepreneurs, CDD, vacataires...)? Cette catégorie de nos concitoyens se retrouvent sans ressources pour vivre. La crise les contraints, eux et leurs enfants, à l'angoisse permanente du lendemain. Je suis convaincu que vous et moi partageons l'idée que cette situation n'est pas acceptable et indigne de la 6^{ème} puissance économique mondiale.

Jusqu'à présent, les communes, l'ensemble des collectivités territoriales ainsi que les acteurs associatifs ont déployé énormément d'efforts pour corriger du mieux possible les inégalités provoquées par l'épidémie. Nous sommes toujours à pied d'œuvre pour protéger nos concitoyens et organiser la solidarité dans nos territoires en direction des publics les plus vulnérables. Néanmoins, faute de prérogatives exceptionnelles et de moyens supplémentaires, il nous est difficile d'aller plus loin. **C'est pourquoi, à l'instar de nombreux élus locaux et parlementaires issus de différentes sensibilités politiques, je demande, en tant que maire d'une ville populaire, un geste de l'État à l'égard des ménages les plus modestes et locataires de leur logement.**

Des propositions existent allant dans le sens de la justice. Vous pouvez vous en saisir. **Il est possible et juste d'annuler purement et simplement les loyers durant la période de confinement aussi bien pour le parc de logement social que privé.** Afin d'avancer les loyers qui ne seraient pas acquittés dans les temps, nous pourrions également envisager la création d'un fonds de garantie adossé à la trésorière d'Action logement comme le suggère le député Stéphane Peu.

Mairie de Fleury-Mérogis

BP 107

12, rue Roger-Clavier

91706 Fleury-Mérogis

Cedex


Tél. : 01 69 46 72 00

Fax : 01 60 15 45 31

mairie@mairie-fleury-merogis.fr

www.mairie-fleury-merogis.fr

 Ville de Fleury-Mérogis

 @VMerogis

Certes, le Président de la République a décidé d'instaurer une aide d'urgence au bénéfice des 4 millions de ménages les plus en difficulté. Mais nous sommes nombreux à penser que cette mesure salubre risque d'être, hélas, insuffisante au regard de la gravité de la crise. L'explosion des inégalités qui en a découlé va persister bien après le confinement.

Face à une situation exceptionnelle, nous avons besoin de mesures exceptionnelles. Comptant sur votre bienveillance républicaine, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

 **Olivier CORZANI**
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération